



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ouverture d'une enquête publique  
sur la demande d'autorisation environnementale valant  
autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et préalable à la  
Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relative à l'aménagement des bassins versants de la  
mare d'Anguerny et de la mare du Nouveau Monde sur le territoire de la commune de  
COLOMBY-ANGUERNY (14)**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 19/02/2018 il est procédé du :

**lundi 12 mars 2018 à 17h30 au mercredi 11 avril 2018 inclus jusqu'à 19h00**

à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette enquête porte sur l'aménagement des bassins versants de la mare d'Anguerny et de la mare du Nouveau Monde situées sur le territoire de la commune de COLOMBY-ANGUERNY.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le 25 février 2018 à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du 12/03/2018 au 11/04/2018 inclus :

– sur support papier à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY à l'adresse et horaires suivants :

Commune	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
COLOMBY-ANGUERNY <u>siège de l'enquête</u> Mairie 2-4, rue du régiment de la chaudière 14610 Colomby-Anguerny	lundi de ..... 17h30 à 19h00 mercredi de ....17h00 à 19h00 samedi de ..... 10h00 à 12h00

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/645>. Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête.

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, à l'adresse et horaires précisés ci-dessus ;

– dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/645> ;

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le mercredi 11 avril 2018 jusqu'à 19h00.

.../...

Monsieur Noël LAURENCE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, aux jours et heures suivants :

<b>Commune</b>	<b>Jours de permanence</b>	<b>Horaires de permanence</b>
Mairie de COLOMBY-ANGUERNY	lundi 12/03/2018	17h30 à 19h00
	samedi 24/03/2018	10h00 à 12h00
	mercredi 11/04/2018	17h00 à 19h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY.

A CAEN, le 19/02/2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental

Laurent MARY